#### Sous-section 1 Groupe d'usages « Récréation extensive (R1) »

**689.** Les usages principaux qui font partie du groupe d'usages « Récréation extensive (R1) » sont décrits au tableau suivant :

Tableau 128. Usages principaux du groupe d'usages « Récréation extensive (R1) »

Groupe d'usages	Description
Récréation extensive (R1)	Ce groupe d'usages comprend les parcs, les espaces verts et les activités de plein air ou de récréation extérieure qui ne nécessitent que des aménagements légers et dont la pratique requiert la présence de vastes espaces extérieurs spécialement consacrés ou aménagés.
	De façon non limitative, ce groupe d'usages comprend les usages suivants :
	<ol> <li>autres sentiers récréatifs (équestre, ski de fond, raquette, hébertisme) (4568);</li> <li>terrain d'amusement (7421);</li> <li>terrain de jeux (7422);</li> <li>terrain de sport (7423);</li> <li>plage (7431);</li> <li>piscine extérieure et activités connexes (7433);</li> <li>descente de bateau et stationnement associé (7442);</li> <li>centre d'interprétation de la nature (7516);</li> <li>parc pour la récréation en général (761);</li> </ol>
	10. parc à caractère récréatif et ornemental (762); 11. jardin communautaire (7631).

### Sous-section 2 Groupe d'usages « Récréation intensive (R2) »

690. Le groupe d'usages « Récréation intensive (R2) » comprend les sous-groupes d'usages suivants :

- Récréation de faible intensité (R2a);
- 2. Récréation d'intensité modérée ou élevée (R2b).

**691.** Les sous-groupes d'usages et usages principaux qui font partie du groupe d'usages « Récréation intensive (R2) » sont décrits au tableau suivant :



## SECTION 5 Catégorie d'usages « Récréation (R) »

Tableau 129. Sous-groupes d'usages et usages principaux du groupe d'usages « Récréation intensive (R2) »

Groupe d'usa- ges	Sous-groupe d'usages	Description
Récréation intensive (R2)	Récréation de faible intensité (R2a)	Ce groupe d'usages comprend les espaces et les équipements de récréation situés principalement à l'intérieur et qui peuvent nécessiter des aménagements lourds ou des constructions importantes.
		Les opérations des usages de ce groupe d'usages, y compris leurs usages accessoires et additionnels, peuvent s'effectuer à l'extérieur ou à l'intérieur d'un bâtiment principal. Elles ne produisent aucune vibration, aucun bruit, aucun gaz, aucune odeur, aucun éclat de lumière non continue, aucune chaleur, aucune fumée ou aucune poussière à l'extérieur du terrain où l'usage est exercé, et ce, pour une intensité supérieure à l'intensité moyenne de ces facteurs produits, à cet endroit, autrement que par l'exercice de cet usage.
		De façon non limitative, ce sous-groupe d'usages comprend les usages suivants :
		<ol> <li>centre sportif multidisciplinaire (couvert) (7222);</li> <li>parc d'amusement (intérieur) (7314);</li> <li>golf miniature (7392);</li> <li>salle et terrain de squash, de racquetball et de tennis intérieur (7413);</li> <li>patinage à roulettes (7415);</li> <li>centre récréatif (7424);</li> <li>gymnase et formation athlétique (7425);</li> <li>piscine intérieure et activités connexes (7432);</li> <li>salle de curling (7452);</li> <li>centre touristique (7511);</li> <li>centre de santé (saunas, spas, etc.) (7512);</li> <li>camp de jour (7523).</li> </ol>



# SECTION 5 Catégorie d'usages « Récréation (R) »

Groupe d'usa- ges	Sous-groupe d'usages	Description
	Récréation d'intensi- té modérée ou éle- vée (R2b)	Ce groupe d'usages comprend les espaces et les équipements de récréation situés principalement à l'extérieur et qui peuvent nécessiter des aménagements lourds ou des constructions importantes.
		Les opérations des usages de ce groupe d'usages, y compris leurs usages accessoires et additionnels, s'effectuent principalement à l'extérieur ou peuvent s'effectuer à l'intérieur d'un bâtiment principal. L'usage requiert généralement la présence de vastes espaces extérieurs ou intérieurs spécifiquement consacrés ou aménagés à ces opérations.
		De façon non limitative, ce sous-groupe d'usages comprend les usages suivants :
		<ol> <li>service de location d'embarcations nautiques (6356);</li> <li>zoo (7124);</li> <li>ciné-parc (7213);</li> <li>piste de luge, de bobsleigh et de sauts à ski (7224);</li> <li>hippodrome (7225);</li> <li>parc d'amusement (extérieur) (7312);</li> <li>équitation (7416);</li> <li>toboggan (glissade d'eau) (7418);</li> <li>centre de tir à l'arc ou à l'arbalète (7419);</li> <li>marina, port de plaisance et quai d'embarquement pour croisière (excluant les traversiers)</li> </ol>
		<ul> <li>10. Infarina, port de plaisance et qual d'embarquement pour croisière (excluant les traversiers) (7441);</li> <li>11. club et écoles d'activités et de sécurité nautiques (7444);</li> <li>12. site de spectacles nautiques (7448);</li> <li>13. activité de sport extrême (748);</li> <li>14. camping (749);</li> <li>15. centre de ski (alpin et/ou de fond) (7513);</li> <li>16. club de chasse et pêche (7514);</li> <li>17. camp de groupes et base de plein air avec dortoir (7521);</li> <li>18. camp de groupes et base de plein air sans dortoir (7522).</li> </ul>

### Sous-section 3 Groupe d'usages « Golf (R3) »

692. Les usages principaux qui font partie du groupe d'usages « Golf (R3) » sont décrits au tableau suivant :

Tableau 130. Usages principaux du groupe d'usages « Golf (R3) »

Groupe d'usages	Description
Golf (R3)	Ce groupe d'usages comprend les terrains de golf et les champs de pratique de golf extérieurs.
	Les opérations des usages de ce groupe d'usages, y compris leurs usages accessoires et additionnels, s'effectuent principalement à l'extérieur, mais peuvent s'effectuer à l'intérieur d'un bâtiment. L'usage requiert généralement la présence de vastes espaces extérieurs ou intérieurs spécifiquement consacrés ou aménagés à ces opérations.
	De façon non limitative, ce groupe d'usages comprend les usages suivants :
	<ol> <li>terrain de golf pour exercice seulement (intérieur ou extérieur) (7393);</li> </ol>
	<ol><li>terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs) (7411);</li></ol>
	<ol><li>terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs) (7412).</li></ol>

